



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/39/626

S/16811

31 octobre 1984

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Trente-neuvième session
Points 37 et 123 de l'ordre du jour
QUESTION DE LA PAIX, DE LA STABILITE ET
DE LA COOPERATION EN ASIE DU SUD-EST
DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DU BON
VOISINAGE ENTRE ETATS

CONSEIL DE SECURITE
Trente-neuvième année

Lettre datée du 31 octobre 1984, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de la Thaïlande auprès de l'Organisation
des Nations Unies

Me référant aux lettres du Représentant permanent de la République démocratique populaire lao en date du 18 octobre, du 22 octobre et du 29 octobre 1984 (S/16788, S/16790 et S/16801) concernant les trois villages situés près de la frontière entre la Thaïlande et le Laos, d'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que les allégations formulées dans les lettres susmentionnées sont diffamatoires et dénuées de tout fondement.

Par exemple, dans la déclaration qui est reproduite dans la lettre du 29 octobre 1984, le Ministère des affaires étrangères de la République démocratique populaire lao, tout en reconnaissant qu'il n'y a plus de présence militaire thaïlandaise dans les trois villages en question, a prétendu que les troupes thaïlandaises occupaient encore une position en territoire lao dans la vallée au sud de Ban Mai. Cette allégation est encore une fois dénuée de tout fondement quel qu'il soit, et toute tierce partie neutre peut établir aisément qu'elle est totalement fausse.

Le Gouvernement royal thaïlandais tient à prier le Gouvernement de la République démocratique populaire lao de s'abstenir de toutes nouvelles allégations malveillantes et fausses qui ne peuvent qu'exacerber les tensions entre les deux pays voisins et leurs peuples.

A/39/626
S/16811
Français
Page 2

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale au titre des points 37 et 123 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,

(Signé) M. L. Birabhongse KASEMSRI

